



XXIème CONGRES

Piedicroce – Haute-Corse
20, 21 et 22 octobre 2005

RAPPORTS STATUTAIRES

La vie de l'association

Martial SADDIER, Secrétaire général

Cher(e)s collègues,

Voici le moment venu de rendre compte de l'activité interne de notre Association, de sa gestion, des relations avec les adhérents, avec leurs représentants élus au Comité directeur ainsi qu'avec l'équipe administrative. En bref, évoquer toute la vie de l'Association à travers les actions menées, les échanges et les relations avec ses nombreux correspondants. Je n'ai pas l'intention de présenter de façon exhaustive l'action de IANEM, présente sur tous les fronts qui concernent la montagne.

En tant que nouveau responsable de cette belle Association, j'aimerais attester comment chaque jour est un combat mené par tous : président et secrétaire général, bien sûr, mais aussi membres du Comité directeur, adhérents dans les départements de même que l'équipe administrative. Je crois pouvoir caractériser cet état d'esprit partagé : c'est une mobilisation permanente.

Constatant ce formidable déploiement d'énergie, j'ai souhaité que désormais, dans chaque dossier du Comité directeur, figure une note récapitulative retraçant les activités et actions accomplies entre deux réunions. Croyez-moi, c'est impressionnant !

Il y a tout juste un an, avant de prendre mes fonctions de secrétaire général, je n'imaginai pas l'ampleur de la tâche assumée : anticipation sur les textes à discuter avec les pouvoirs publics, consultation ou concertation en amont avec l'administration, les cabinets ministériels, voire avec les ministres eux-mêmes, suivi et alimentation des débats parlementaires (par la préparation d'amendements notamment), suivi de l'application des textes votés (« service après vente » en quelque sorte). Ce dernier exemple constitue un point fondamental, le détournement de la lettre et de l'esprit des textes de loi pouvant être une tentation et un exercice récurrent au sein de certaines administrations...

Le « militantisme » pour la défense de la cause montagnarde explique l'efficacité de cette petite structure qu'est l'ANEM. Nos parlementaires, aussi bien que les élus dans les territoires et à la base, accompagnés et relayés par notre équipe permanente réalisent cette union parce qu'ils ont un même regard sur les choses qui les concernent et ressentent celui des autres sur celles-ci de la même manière... Ils puisent cette énergie dans une fraternité à toute épreuve, en tous les cas bien au-delà des clivages politiques quand il s'agit de la défense et de la promotion de nos territoires.

En résumé, il s'agit d'hommes conscients que ce qui les rassemble est beaucoup plus important que ce qui pourrait les diviser. Ils n'ont pas le choix : s'ils n'obtiennent pas tout ce qu'ils souhaitent en étant unis, ils sont certains de ne rien avoir s'ils se divisent.

Si notre système de représentation et d'alternance est probablement le meilleur garant de la prise en compte de cette nécessité, la qualité des relations entre les hommes qu'elle induit, probablement pour partie, y est aussi pour beaucoup. Je tiens à témoigner de celle-ci à travers la relation de confiance nouée avec François BROTTE, notre président, tout d'abord, mais aussi avec et entre les membres du Comité directeur.

Nous avons constitué véritablement un binôme et un groupe solidaire, dont l'esprit d'équipe garantit notre efficacité et notre force. Tout cela est parfaitement conforme à la tradition de l'ANEM et je les en remercie.

Mon compte-rendu sera structuré autour de trois axes qui constituent en quelque sorte le quotidien de l'Association :

- La vigilance sur l'application des textes,
- l'information et la communication avec nos adhérents,
- Les autres moyens d'actions.

LA VIGILANCE SUR L'APPLICATION DES TEXTES REGLEMENTAIRES

Sur la « fabrication » ou le respect des textes d'application, je voudrais donner quelques exemples significatifs sur l'attention que nous portons à tout instant sur le suivi des textes réglementaires notamment (je n'aborderai pas ici le suivi assuré sur le plan législatif, le président devant en rendre compte dans son rapport d'activité).

J'évoquerai tout d'abord la procédure relative aux unités touristiques nouvelles (UTN), normalement allégée par l'article 190 de la loi du 23 février 2005, relative au développement des territoires ruraux (DTR). Alors que celle-ci est publiée depuis des mois et que nous attendons depuis le début de cette année le texte d'application, les élus et leurs associations représentatives, dont l'ANEM, ainsi que les membres de la commission permanente du Conseil national de la montagne consultés sur le projet de décret n'arrivent pas à être réellement entendus par les administrations chargées de le préparer.

Il a fallu force courriers aux ministres et une rencontre en septembre avec le ministre chargé de l'aménagement du territoire, Christian ESTROSI, pour, nous l'espérons, débloquer la situation rapidement et faire prendre en considération nos propositions.

D'autres dossiers justifient une concertation avec les ministères voire des questions écrites aux ministres qui ont le mérite d'amener ceux-ci à prendre publiquement position.

Ainsi, je me contenterai d'énumérer les questions relatives à :

- la définition du domaine aménagé de la montagne et la facturation des secours sur celui-ci, posée pour la période après le 31 décembre 2007, échéance au-delà de laquelle les communes ne participeront plus au financement des SDIS,
- la problématique des transports collectifs de personnes en stations touristiques de montagne et la création de périmètre de transport urbain qu'une interprétation, à notre avis abusive, rendrait obligatoire et donc totalement inadaptée, pour le moins, au contexte de nos communes,
- la réflexion ou l'expérience en cours, suite à l'avalanche de MONTROC, du 9 mars 1999, visant à délimiter des zones jaunes dans les couloirs d'avalanches multiséculaires, du même type. Ces nouvelles zones qui s'ajouteraient aux zones rouges et bleues des plans de prévention des risques engendreraient des évacuations de plusieurs dizaines de milliers de personnes, impossibles dans les faits, sans parler de l'incidence sur l'urbanisation et l'indemnisation des habitants dans cette zone...
- l'ouverture du marché de l'énergie et les conséquences sur l'énergie réservée...

Toutes ces questions et d'autres encore (beaucoup d'entre elles n'ayant pas eu de réponses définitives à ce jour...), prouvent bien qu'un échange avec les ministres et leur cabinet est parfois indispensable pour dépasser certaines dérives kafkaïennes.

C'est ainsi que nous avons été reçus tout au long de cette année par les ministres concernés, parfois à plusieurs reprises tels que les ministres en charge de l'aménagement du territoire, de l'agriculture, des collectivités locales, de l'environnement... .

Les questions posées par nos parlementaires au gouvernement, les prises de position du Comité directeur et la participation à l'animation des groupes montagne des deux assemblées sont autant de moyens qui démultiplient nos demandes auprès des pouvoirs publics.

L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION AVEC NOS ADHERENTS

Les instruments d'information et de communication de l'Association se sont renforcés ou ont évolué cette année encore et cela était indispensable.

- Tout d'abord, je voudrais signaler la création de notre plaquette institutionnelle, distribuée à tous les congressistes, qui constitue en quelque sorte une carte d'identité de l'ANEM

Jusqu'à présent, nous n'avons pas véritablement d'instrument de ce type. C'est pratique pour informer ceux qui ne nous connaissent pas ou mal afin qu'ils puissent avoir rapidement un aperçu global sur ce que nous sommes, sur ce que nous représentons et sur ce que nous voulons.

Cette modeste plaquette a été conçue pour donner une image fidèle de la montagne réelle dans laquelle nous nous reconnaissons et que nous défendons, sous tous ses aspects, loin de l'imagerie d'Epinal et des clichés têtus.

- Ensuite, j'évoquerai notre revue mensuelle « Pour La Montagne »

Cette publication qui rend fidèlement compte et de façon vivante de nos activités et de l'actualité, avec le souci permanent de la rigueur et de l'équilibre, a maintenu tout au long de l'année la régularité de sa livraison au milieu du mois. Il faut rendre hommage à ses rédacteurs (à peine trois personnes, qui sont en charge d'autres fonctions encore plus lourdes au sein de l'Association) car le recours à des pigistes est exceptionnel et à la marge.

La préoccupation constante de la qualité du contenu et de la rédaction ainsi que l'amélioration progressive de la maquette (qui doit continuer d'évoluer), nous apporte un lectorat fidèle qui apprécie beaucoup notre journal. Il s'agit d'abord et bien sûr de nos adhérents mais aussi de nos correspondants, des administrations ou d'ailleurs, et de partenaires divers.

Tous ces éléments ont permis la vente d'espace pour les annonces publicitaires de nos partenaires qui contribuent ainsi, pour partie, à l'équilibre économique de PLM dont la diffusion moyenne est de 7000 exemplaires.

- Le site électronique

Autre instrument d'information et de communication important dont la montée en charge, sensible, ne fait que commencer : le site électronique.

Là encore, la rénovation du site a permis de décliner une identité visuelle et des couleurs, cohérentes avec le logo et PLM. L'ergonomie et l'arborescence demeurent simples et accessibles, le contenu a été mis à jour et complété (presque) entièrement.

Désormais, sa mise à jour sera systématique afin que nos visiteurs, adhérents en tête, soient informés en temps réel sur les sujets importants. Ce sera une des tâches prioritaires du responsable de la communication.

Je souhaite que nous puissions faire de ce site mais aussi, plus largement, de la communication électronique, via l'Internet, un moyen banal de communication pour multiplier les échanges entre nous, compte tenu de sa puissance et de sa rapidité.

Je sais que ce vœu peut paraître assez paradoxal vu le nombre de nos collectivités encore loin d'avoir accès au haut débit. Cependant, la consultation d'un site tel que le nôtre et la messagerie électronique ne nécessitent pas de passer obligatoirement par lui, même si c'est indéniablement plus confortable.

- Les réunions départementales avec les adhérents

Nous avons pu reprendre ce rendez-vous régulier avec nos adhérents, mis entre parenthèses en 2004 pour cause d'année électorale chargée. Indéniablement, il s'agit à mes yeux d'un moment fort et privilégié dans la vie de notre association.

Je ne vous cache pas que ce rendez-vous, important, si ce n'est indispensable, est lourd pour les maires et parlementaires que sont le président et le secrétaire général. C'est pourquoi, même si l'objectif pour nous deux reste de visiter les adhérents de chaque département, nous avons décidé de le faire sur deux ans. C'est ainsi que nous avons pu organiser 15 réunions, rassemblant 26 départements, dont deux à l'échelle du massif (Pyrénées et Corse), en principe en présence du président ou du secrétaire général, accompagnés du délégué général, les difficultés de disponibilité nous ayant amené parfois à laisser à ce dernier le soin d'animer seul certaines réunions.

Compte tenu de cela, nous avons été amenés, avec François BROTTE, à nous interroger sur la bonne échelle ou « la bonne maille » pour ces rassemblements locaux. Est-ce le département, le massif ou entre les deux ? Malgré le poids de la tâche, je dois reconnaître que renoncer au niveau départemental pourrait contribuer à étier ce contact direct, riche, vivant, vrai pour tout dire, au plus près des adhérents et de tous ceux qui constituent l'Association. Il doit donc, selon moi, être préservé malgré tout.

- Les correspondants départementaux

Le correspondant départemental a un rôle très important et permanent. Sa première mission est de faire connaître, de représenter et de susciter l'adhésion à l'ANEM. Ses autres missions visent à faire remonter l'information, à animer le réseau local des élus et notamment à établir des relations pérennes avec les autres associations d'élus.

Tout cela n'est pas toujours et partout réalisé, loin s'en faut ! C'est pourquoi nous avons organisé une réunion de travail en avril à Paris pour l'ensemble des correspondants. Elle a du être reportée in extremis. Nous devons impérativement la reprogrammer au plus vite pour de multiples raisons : donner des instruments d'action, susciter un retour et capitaliser les expériences, créer un réseau national ...

- Les campagnes d'adhésion auprès des communes

Nous avons lancé deux campagnes massives d'adhésion auprès des communes en novembre et en janvier. Cette campagne faite par des courriers nominatifs, ce qui est une première à l'ANEM, a porté ses fruits puisqu'au 30 septembre de cette année le nombre de communes ayant versé leur cotisation a augmenté de 9% et les encaissements de cotisation et d'abonnement à la même date ont augmenté de 4%. Pour le détail de tout cela, je vous renvoie au rapport de notre trésorier, Jean DIGONNET.

A nouveau, nous ne dirons jamais assez le rôle essentiel de nos correspondants départementaux pour relayer et démultiplier l'impact de toutes les campagnes.

NOS AUTRES MOYENS D' ACTIONS

Je vous ai indiqué à diverses reprises l'étendue des domaines suivis par notre équipe permanente. La cellule à proprement parler productive (celle qui étudie et qui produit les textes divers, ainsi que PLM) est extrêmement sollicitée (deux chargés de mission épaulant le délégué général). Elle n'a pas de répit dans le travail quotidien.

Elle est présente sur tous les fronts et si nous pouvons considérer que la mission a été bien remplie, et je crois pouvoir la remercier en notre nom à tous, nous avons dû parfois recourir à des concours extérieurs, malgré tout.

- Les recours aux expertises extérieures et les renforts temporaires

Nous avons sollicité un cabinet spécialisé en finances locales, d'une part, et engagé une jeune universitaire pendant trois mois, d'autre part, pour mesurer l'impact de la réforme de la dotation globale de fonctionnement (DGF), en 2005.

Cette étude lourde et très « pointue » est un réel investissement pour nos collectivités afin d'apporter une vision et des arguments à nos parlementaires pour la discussion de la loi de finances pour 2006, avec des amendements pertinents.

Par ailleurs, lors du Comité directeur du 8 septembre de cette année, vos représentants, très sensibilisés par le verdict du tribunal de BONNEVILLE qui a jugé l'affaire de l'incendie du tunnel du MONT-BLANC, ont souhaité faire le point sur l'application de la loi FAUCHON du 10 juillet 2000, sur la responsabilité pénale des maires en matière d'infractions non intentionnelles, afin d'en faire un élément du débat au cours du congrès.

Compte tenu de la brièveté des délais et du caractère très spécialisé du sujet, nous avons dû faire appel à un avocat spécialisé.

Enfin, une autre étude est actuellement en cours sur l'environnement social des stations de montagne afin d'apporter aux maires des instruments, « un guide », leur permettant d'agir en la matière. Cette étude, lancée le mois dernier avec le soutien de la DATAR et bientôt, nous l'espérons, avec celui d'un autre ministère, devrait être présentée au plus tard à la fin du 1^{er} trimestre 2006.

Là encore nous avons dû faire appel à un groupement de cabinets spécialisés.

- Le recentrage sur notre vocation fondamentale

Avec François BROTTE, nous avons été amenés à constater une relative dispersion de l'Association dans ses actions et dans ses relations avec des structures diverses qu'elle a bien souvent porté sur les fonts baptismaux. Le temps passant, une perte de repères, des contradictions voire des antagonismes ont pu obérer l'activité des unes et des autres...

Nous avons donc décidé de recentrer notre Association sur son « cœur de métier » (défendre les intérêts des collectivités françaises de montagne au sens strict), de sortir de certaines structures dont la vocation s'était éloignée de la nôtre au fil du temps et de formaliser, au moyen d'une convention, les relations avec d'autres.

Il en a été rendu compte au Comité directeur du 9 juin qui a approuvé la démarche ainsi que le nouveau cadre relationnel proposé à l'Association européenne des élus de la montagne, à l'Association des populations des montagnes du monde, à Comète, et à Ecole et territoire.

- Les partenariats

L'Association continue de développer des partenariats avec des opérateurs nationaux publics et privés, dans le respect de notre indépendance et de notre identité. Ils visent à favoriser le développement et l'expérimentation dans les territoires de montagne, notamment en favorisant les initiatives locales.

Dans ce contexte, les représentants régionaux des partenaires et les correspondants départementaux de l'ANEM sont appelés à décliner localement les conventions cadres. Indéniablement, le relais local aussi bien chez nos partenaires que dans notre structure est parfois déficient. A l'avenir, il faudra entamer une réflexion pour que la réappropriation de nos accords sur le terrain devienne effective.

- Les ressources humaines

Tous ces éléments, amènent à nouveau à une question évoquée l'an dernier. L'hypothèse d'un renforcement de l'équipe est devenue une nécessité impérative. Le résultat financier de 2005 va bénéficier du report de cette décision. En 2006, nous pouvons l'envisager sereinement.

Je dois vous informer d'autres mouvements en cours. Martine DAVID, responsable de la communication partira à la retraite en fin d'année. Je salue son travail et son dévouement fidèle à l'ANEM et nous lui souhaitons une très heureuse retraite.

Outre la préparation de notre congrès, sa dernière mission sera de transmettre les dossiers, le savoir-faire et « la mémoire » accumulée depuis douze ans à Guillaume NICOLLE, jeune universitaire formé aux métiers de la communication publique, venu nous rejoindre depuis le début du mois d'octobre. Nous lui souhaitons bon courage car beaucoup de nos attentes et de nos espoirs dans le domaine de la communication reposeront sur ses épaules.